

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.136 Vœu relatif au bouclage du tramway T3

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le Dossier d'enquête publique (DEP) relatif à la prolongation du T3 présente la Porte Dauphine comme un terminus, n'anticipe pas les impacts de la prolongation future et les tracés de cette prolongation jusqu'au Pont du Garigliano ;

Considérant l'ampleur et la durée des travaux, qui devraient permettre une livraison du tramway T3 en 2023 en l'absence de retard ;

Considérant le vœu déposé par Thomas Lauret relatif au bouclage du tramway T3 au Conseil de Paris de décembre 2017 demandant à ce que tous les acteurs concernés dont fait partie la Ville s'engage à ce que le T3 soit bouclé ;

Considérant le vœu en réponse de l'Exécutif relatif au bouclage du tramway T3 au Conseil de Paris de décembre 2017, demandant à ce qu' « Ile---de---France Mobilités formalise une convention de financements relative au bouclage du T3 association la Région et l'État au printemps 2018 » et « engage au 2nd semestre 2018 les études nécessaires à l'élaboration d'un DOCP, puis que soit engagée la concertation sur ce projet » ;

Considérant la question écrite posée en février par Thomas Lauret du groupe Démocrates et Progressistes relative au T3 demandant que la Ville s'engage à soutenir le projet de bouclage du tramway ;

Considérant les engagements pris en 2014 par la Maire qui constituent le contrat de mandature, dont celui de "boucler le tramway des Maréchaux" ;

Sur proposition de Thomas Lauret et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris

Emet le vœu que :

- l'exécutif municipal s'engage auprès d'Ile-de-France Mobilités et du Conseil régional pour que les études et travaux préalables au bouclage du tramway ou à la réalisation d'un bus à haut niveau de service soient planifiés sans délai et que l'enquête publique prenne en compte les tracés possibles dans la conception de la station Porte Dauphine.